

# CONTRAT DE PARTENARIAT

## **MEDIATHECAIRES BENEVOLES ET SALARIES**

Le médiathécaire bénévole s'engage auprès de la commune de SAINT-DENIS-DE-PILE au sein de son service de lecture publique, dont il reconnaît les valeurs énoncées dans la charte des bibliothèques du 7 novembre 1991 et dans le Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique de 1994, en particulier :

- **La bibliothèque est ouverte à tous, sans discrimination.**
- **Les collections répondent aux intérêts de l'ensemble de la population et sont donc représentatives de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales.**

Le médiathécaire bénévole s'engage au service d'une ou plusieurs activités définies au préalable avec le responsable de la médiathèque.

Par exemple :

- **Accueil des classes et des groupes avec animations**
- **Soutien technique à la mise en place d'animations ponctuelles (expositions, ateliers...)**
- **Rangement**
- **Equipement des documents.**

### **LA MEDIATHEQUE DE BOMA S'ENGAGE A :**

- Accueillir et informer le médiathécaire bénévole du fonctionnement de la médiathèque et de ses objectifs.
- Lui confier une activité correspondant à ses motivations et à ses compétences.
- Assurer et favoriser sa formation sous les formes les plus appropriées.

### **LE MEDIATHECAIRE BENEVOLE S'ENGAGE A :**

- Collaborer avec les médiathécaires professionnels dans un esprit de complémentarité aux services des usagers actuels, potentiels et futurs de la médiathèque. Il accepte d'être encadré par ces professionnels.

- Offrir son engagement sans contrepartie de rémunération.
- A assurer avec sérieux, discrétion (respect du devoir de réserve) et régularité l'activité choisie (respect des horaires).
- A participer aux réunions d'information trimestrielles organisées par le responsable de la médiathèque.

Le bibliothécaire bénévole accepte de s'engager pour une durée et une régularité déterminée, en accord avec l'autorité publique. Il ne saurait être écarté sans motif grave ou nécessité de service et sans concertation préalable.

**Pour acceptation :** Nom prénom suivi de la signature

**Fait à Saint-Denis-de-Pile, le**

**Le médiathécaire bénévole  
Le Maire**

**Le responsable de la médiathèque**